

## Taux d'encadrement relatif aux activités d'EPS dans le cadre des sorties scolaires

### Activités ne nécessitant pas un encadrement renforcé

Type de sortie	Maternelle	Elémentaire
De proximité	Le Maître de la classe seul (ne pas confondre avec l'encadrement nécessaire pour se rendre sur le lieu de pratique)	Le Maître de la classe seul
Occasionnelles avec ou sans nuitée	Jusqu'à 16 élèves, le Maître de la classe plus un intervenant agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 16 élèves, un enseignant supplémentaire pour 8.	Jusqu'à 30 élèves, le Maître de la classe plus un intervenant agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 30 élèves, un enseignant supplémentaire pour 15.

### Activités à encadrement renforcé

Type d'activité	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Obligations, équipements individuels de sécurité (obligatoire)
Natation  * circulaire : 2004-139 du M.E.N. 13 juillet 2004 * circulaire départementale de juin 2009	- 1 enseignant + 2 adultes qualifiés pour 1 classe - Pour un groupe de plus de 30 élèves prévoir 2 adultes supplémentaires par groupe de 12 élèves - Pour les classes à faible effectif (12 élèves maximum) 2 adultes qualifiés pour 1 classe	- 1 enseignant + 1 adulte qualifié pour 1 classe - Pour un groupe de plus de 30 élèves prévoir 1 adulte supplémentaire par groupe de 12 élèves - Pour les classes à faible effectif (12 élèves maximum) 1 adulte qualifié pour 1 classe	MNS de surveillance en référence au POSS
Baignade	Maximum 20 élèves dans l'eau 1 adulte autorisé par le Directeur pour 5 élèves	Maximum 40 élèves dans l'eau 1 adulte autorisé par le Directeur pour 8 élèves	Surveillance : BEESAN, MNS, BNSSA Zone de bain matérialisée par des lignes d'eau
Sport de montagne, escalade, activités subaquatiques, combat.	Jusqu'à 12 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 12 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 6 élèves	Jusqu'à 24 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 24 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 12 élèves	
Activités nautiques avec embarcation	Jusqu'à 12 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 12 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 6 élèves	Jusqu'à 24 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 24 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 12 élèves	1 Bateau de sécurité pour 10 embarcations Brassière attachée Réussite au test de natation pour les activités nautiques
Equitation	Jusqu'à 12 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 12 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 6 élèves	Jusqu'à 24 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 24 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 12 élèves	Bombe obligatoire
Hockey sur glace	Jusqu'à 12 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 12 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 6 élèves	Jusqu'à 24 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 24 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 12 élèves	Équipement de protection : tête, mains, poignets coudes, genoux, chevilles. Egalement pour la planche et patins à roulettes.
Ski  VTT, VTC	Jusqu'à 12 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 12 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 6 élèves	Jusqu'à 24 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 24 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 12 élèves	Casque recommandé pour le ski alpin  Casque obligatoire en VTT, VTC
Cyclisme sur route		Jusqu'à 12 élèves l'enseignant plus 1 intervenant agréé pour l'activité Au-delà de 12 élèves 1 intervenant supplémentaire agréé dans l'activité pour 6 élèves	Casque obligatoire

Pour toutes ces activités lorsqu'elles sont pratiquées dans des bases de plein air, se reporter aux conditions particulières définies par la convention de la base.

#### Activités interdites

Tir avec arme à feu, sports aériens, sports mécaniques (sauf sécurité routière), musculation avec emploi de charges, haltérophilie, spéléologie (classe III et IV), descente de canyon, rafting, nage en eau vive, parcours acrobatiques en hauteur (acrobranche) et grimpe encadrée dans les arbres.

\* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à la participation à des journées d'information.  
Sécurité collective : le téléphone portable est recommandé.

#### Test de natation à réaliser à 1 m 80 de profondeur.

Il permet d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signe de panique, sur un parcours de 20 m, habillé de vêtements propres (tee-shirt et pantalon léger), muni d'une brassière de sécurité avec passage sous une ligne posée et non tendue.  
En piscine, le départ est réalisé à partir d'un tapis disposé sur l'eau, par une chute arrière volontaire ou en milieu naturel à partir d'un rapport flottant.